

Arrêté n°: SL/ST/2024/ 329

Interdiction de stationnement,

Le mardi 09 Juillet 2024,

## **ARRÊTÉ**

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'en raison de travaux de nettoyage des trottoirs, par le service paysage, il est nécessaire d'occuper les emprises, et d'interdire le stationnement, au droit de l'Avenue des Closeaux.

## **ARRÊTONS**

Article1: Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, au droit de l'Avenue des Closeaux, le mardi 09 Juillet 2024.

Article 2: Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

<u>Article 3</u>: Le service paysage est responsable de la mise en place et du maintien de tout le balisage adéquat durant le chantier.

Article 4: Les panneaux de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques municipaux.

Article 5: Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6: L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Article 7: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 7 8 IIIIN 2024

Le Maire, Pour le Maire, Et par Délégation,

Daniel GUEDRAS 4 ème Adjoint au Maire

Publié sur le site de la Collectivité le :

Et notifié à l'intéressé le :

2 8 JUIN 2024

2 8 JUIN 2024